

SUIVI PHARMACOTHÉRAPEUTIQUE DES PATIENTS SOUS INHIBITEURS DE LA POMPE À PROTONS (IPP) EN HÉBERGEMENT DE SOINS DE LONGUE DURÉE

Marion Denat^{1,2}, étudiante en pharmacie, Anne Maheu³, B.Pharm., M.Sc., Isabelle Boulanger⁴, B.Pharm., M.Sc.

¹Étudiante en pharmacie, Université de Bordeaux; ²Stagiaire en pharmacie à l'été 2018 au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Nord-de-l'île-de-Montréal, Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci, Montréal, Québec; ³Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Nord-de-l'île-de-Montréal, Centre d'hébergement Notre-Dame-de-la-Merci et GMF-U Bordeaux-Cartierville, Montréal, Québec; ⁴Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Nord-de-l'île-de-Montréal, Montréal, Québec

Introduction : Les prescriptions d'IPP étant largement utilisées (44,7%) chez nos patients hébergés en soins de longue durée, nous avons procédé à un projet d'évaluation de l'acte pharmaceutique pour valider l'utilisation et les possibilités de déprescription.

Objectif : Valider l'utilisation optimale des IPP en évaluant la présence d'une indication ou d'un questionnement de l'indication au traitement par IPP dans les notes d'admission rédigées par les pharmaciens.

Méthode : Les dossiers de 84 patients admis entre le 1 janvier 2017 et 15 juin 2018, recevant un IPP et ayant une note d'admission rédigée par un pharmacien, ont été révisés.

Résultats : Près de 98% des notes d'admission font référence au traitement par l'IPP. L'indication est questionnée dans près de 50% des cas (indication non retrouvée au dossier médical du patient ou jugée non justifiée) et près de 50% des questionnements aboutissent à une cessation de traitement. Les suivis des valeurs de magnésium et vitamine B12 étaient présents chez 51% des patients. Une gastroprotection avec un IPP était poursuivie même après l'arrêt de l'aspirine chez 4 patients. Vingt (20) dossiers étudiés étaient éligibles à une déprescription toutefois le pharmacien avait déjà questionné l'indication dans la note d'admission.

Conclusion : Cette étude démontre l'importance de la rédaction de la note d'admission du pharmacien afin d'optimiser les prescriptions d'IPP. Aucun programme systématique de déprescription des IPP ne sera déployé dans la mesure où le travail du pharmacien au moment de l'admission et les suivis pertinents sont suffisants pour s'assurer d'une utilisation adéquate des IPP.